

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE du Budget primitif 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du ler janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 4 mars 2024.

La nomenclature comptable appliquée est la M57 depuis le 1er janvier 2023.

La commune a adopté son Règlement Budgétaire et Financier le 6 mars 2023.

1. <u>Informations statistiques, fiscales et financières</u> (source fiche individuelle DGF 2023)

Population au 01/01/2024 (source INSEE): 3679

La « population totale » (3679) est égale à la « population municipale » (3597) augmentée de la « population comptée à part » (82), c'est-à-dire les personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur la commune (par exemple les étudiants). Pour le calcul des dotations on inclut ces habitants comptés à part ; on considère en effet que ces personnes pèsent sur le budget de fonctionnement de la commune même si elles résident habituellement dans une autre commune.

- Superficie: 2653 ha

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID: 017-211700869-20240408-BP_24COMMUNE-BF

- Longueur de la voirie : 80 184 m

- Potentiel fiscal 3 taxes : 1 951 190 €

- Prélèvement au titre du FNGIR : 261 121 €

- La Commune de Chaniers est membre de la Communauté d'Agglomération de SAINTES (FPU) depuis le 1^{er} janvier 2013.

Attribution de compensation à verser à l'EPCI en 2024 :

- > 274 994 € en fonctionnement
- > 9 960 € en investissement
- La Commune de Chaniers est chef-lieu de canton depuis le 1^{er} janvier 2014.
 Elle centralise les résultats des élections pour les 26 communes du canton.

2. Ressources de fonctionnement:

Produits fiscaux directs: Article 73111

Libellés	Taux	Produits perçus 2023	Prévisions 2024
Taxe d'habitation		56 765	
sur les résidences			66 364
secondaires et	17.35		pour l'ensemble
Taxe d'habitation		12 615	
sur locaux vacants			
Taxe Foncière sur le			
bâti	44.37	1 505 928	1 733 536
Effet du coefficient		+ 55 088	+ 63 846
correcteur			
Taxe foncière sur le			
non bâti	45.35	60 123	66 801
Complément TH et		11 278	
TF 2022			
Totaux		1 701 797	1 930 547

- Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2014,
- La commune a la possibilité de voter un nouveau taux de TH qui ne s'appliquera qu'aux résidences secondaires et aux logements vacants depuis plus de 2 ans.
- > Article 74833 : allocations compensatrices de taxes foncières : 29 446 €



<u>Dotations de l'Etat et autres</u>:

	2021	2022	2023	2024
Dotation Globale	349 647	351 025	350 422	351 197
de fonctionnement				
(DGF)				
Fonds de				
péréquation des	66 835	66 427	61 713	60 000
ressources				estimation
intercommunales				
(FPIC)				
Taxe sur droits de				
mutation	125 186.22	159 506.56	160 468.90	120 000
(Département)				estimation
Dotation de				
solidarité rurale	413 475	432 184	460 198	489 544
(DSR)				
Dotation nationale				
de péréquation	78 226	70 403	63 363	72 345
(DNP)				
Dotation élu local				163
Taxes sur les	57 168	58 655	61 528	67 553
pylônes				
Taxe	54 044.56	50 170.89	40 232.74	50 000
d'aménagement				estimation
FCTVA retour sur	Perçu en 2022	132 088.18	72 819.17	50 000
investissement				estimation
FCTVA retour sur	Perçu en 2022	20 105.36	11 558.72	9 000
fonctionnement				estimation

La commune percevra cette année, pour la première fois, la dotation élu local.

Cette dotation, prévue à l'article <u>L2335-1</u> du code général des collectivités territoriales, est destinée à compenser les dépenses obligatoires entraînées par les dispositions législatives relatives aux autorisations d'absence, aux frais de formation des élus locaux et à la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints. Elle est répartie uniformément entre les communes éligibles sous la forme d'une dotation unitaire annuelle.



3. <u>Dépenses de fonctionnement</u>:

		2 446 245.93	3 781 131.85
			023 : 811 264
042	Opérations d'ordre	158 708.65	106 452
68	Provisions risques	0	10 000
67	Charges exception.	880	1 800.85
66	Charges financières	24 224	105 000
	courante		
65	Autres charges de gestion	207 660.76	390 000
014	Atténuations de produits	537 053	541 115
012	Charges de personnel	946 318.48	1 000 000
011	Charges à caractère général	571 401.04	815 500
		CFU 2023	Prévu 2024

Chapitre 014 : Depuis 2018, le prélèvement au titre de la Loi SRU est égal à 0 € Pour rappel, en 2017, le prélèvement était de 43 722.88 €

Nouveauté 2024 :

Les écritures liées aux dépenses de travaux d'éclairage public (travaux neufs, extensions, modernisations ...) ne doivent plus être comptabilisées en investissement. La part de la commune sera imputée en fonctionnement au compte 65568 (50 %) et la part prise en charge par le SDEER (50 %) ne fera plus l'objet de comptabilisation.

4. Effectifs de la collectivité:

	2023	2024
Titulaires, stagiaires, dont dispo (0)	21	20
Contractuels, saisonniers, apprenti	3	4

Nombre d'agent en disponibilité : 0



5. Endettement:

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital
				restant dû au
				1/1
2022	181 377.04	29 479.83	151 897.21	891 502.65
2023	181 377.04	23 933.17	157 443.87	739 605.44
2024	181 377.04	18 167.31	163 209.73	582 161.57
2025	169 336.39	12 220.67	157 115.72	418 951.84

Emprunt prévisionnel 2024 : 3 021 343 €

Ligne de trésorerie en cours :

La commune a toujours une ligne de trésorerie de 200 000 € à disposition auprès de la Caisse d'épargne depuis le 12/07/2022.

6. Engagements 2023 reportés sur 2024:

Dépenses : 173 881.43 €

_	2031 - Mission aménagement rue des sables et chemin des potagers	14 438 €
_	2111 - Frais de notaire sur échange terrains chez corbin	840 €
_	2112 – Clôture bois city Park	13 000 €
_	2117 –Plantations d'arbres sur le communal	4 194.43 €
-	2117 – renforcement des berges de la Charente	21 198 €
-	21318 - Défense incendie – poteaux incendie	75 315€
_	21318 - Défense incendie – terrassements et clôture pour 2 bâches	13 000 €
-	21318 - Adoucisseur salle omnisports	8 000 €
_	2151 - Bordures chemin Beau	6 200 €
_	2151 - Mission aménagement carrefour du Maine Allain	96 €
_	21534 – Eclairage public (Chobelet, route des vergers, led)	17 600 €

Recettes: 17 155.51 €

-	1321 - Subvention fonds vert éclairage public	6 251.61 €
_	13461 - Subvention Etat DETR défense incendie	10 903 90 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



➤ Le besoin de financement des restes à réaliser à couvrir lors de l'affectation du résultat s'élève à 156 725.92 €

7. Affectation du résultat de 2023 :

Section d'investissement

 Recettes de l'exercice :
 2 459 668.85 €

 Dépenses de l'exercice :
 2 188 280.57 €

 Résultat d'investissement 2023 :
 + 271 388.28 €

Résultat reporté: - 721 602.20 €

Résultat de clôture 2023 : - 450 213.92 € (001 au BP 2024)

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 3 238 132.60 €

Dépenses de l'exercice : 2 446 245.93 €

Résultat de fonctionnement 2023 : + 791 886.67 €

Résultat reporté: + 359 290.02 €

Résultat de clôture 2023 (avant affectation)::+1151176.69€

> Affectation prévisionnelle du résultat :

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 606 939.84 € (450 213.92 + 156 725.92)
- Report de fonctionnement (002 au BP 2024) 544 236.85 €

(1151176.69 - 606939.84)



Publié le

8. Principaux projets pour l'année 2024 :

« Budget principal » :

Section d'investissement:

Dépenses :

- ✓ Construction d'une nouvelle école
- Revitalisation du centre-bourg : acquisitions foncières
- ✓ Travaux sur la toiture du chœur de l'église
- ✓ Travaux de voirie
- ✓ Travaux au stade de la touche : arrosage et toiture
- ✓ Achat de matériels techniques
- Jeux pour enfants
- Achat d'un vélo pour le policier municipal
- Achat d'un défibrillateur
- ✓ Modernisation des éclairages publics
- ✓ Achat d'une parcelle pour la véloroute
- Continuité de la mise aux normes de la défense incendie

Recettes:

Subventions notifiées par le Département

Construction école: 375 000€

Défense incendie : 18 292€

Jeux: 3 051€

Subventions notifiées par l'Etat

DETR Construction école : 468 416€

Subventions notifiées par la CDA de Saintes :

Réfection des berges : 29 521€ Construction école: 1500 000€

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID: 017-211700869-20240408-BP_24COMMUNE-BF

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 3 781 131.85 €

- Section d'investissement: 7 060 728.35 €

